



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE
CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Journée internationale pour l'éradication de la pauvreté

La Société civile face à la pauvreté des enfants en Europe

Strasbourg, 16 octobre 2015, Agora

Programme

Ouverture et contributions introductives

Anna Rurka, Présidente de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe
Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe
Giuseppe Palmisano, Président du Comité européen des Droits sociaux

La Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant

Agnes Von Maravic, Secrétaire du Comité d'experts sur les droits de l'enfant

1^{er} panel Impacts de la pauvreté sur les enfants et sur leur santé

Enfants d'Europe, Le Furet, Marie-Nicole Rubio Sensibilisation des travailleurs de la petite enfance aux questions de pauvreté et d'exclusion
Médecins du Monde, Martine Schmelck La pauvreté : Conséquences sur la santé des enfants
Association Internationale des Charités (AIC), Maritchu Rall malnutrition, une étude de cas en Espagne

2^{ème} panel Impacts de la pauvreté sur la scolarité et l'accès à la culture

Mouvement International ATD Quart Monde, Dominique Destouches
« une école de la réussite pour tous »

3^{ème} panel La vie des enfants et des jeunes

FITRAM Ass Evidence et Ass Lianes *Patricia Arnoux, Evelyne Maréchal*

Présentation et projection d'une vidéo, la médiation animale dans les relations entre les enfants en situation de précarité et les institutions.

Instituto de Apaio a Crianca, IAC, Paula Paço, « Construire ensemble, parents, éducateurs, enfants,... »

Le Foyer de l'enfance, Ryszard Michalak Expérience avec des ados dans la rue
« Bien au de là des courtes solutions »

Eurochild, Luca Merotta L'accès aux droits des enfants par la force donnée aux familles

4^{ème} panel Le soutien aux enfants

Association Thémis, Josiane Bigot La parole des enfants de familles pauvres face à la justice

Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social de Strasbourg (ESTES)

Guillaume Joseph Les évolutions de la formation des travailleurs sociaux en réponse aux questions de pauvreté et d'exclusion

European Social Action Network (ESAN), Mouvement Copains du monde,
René Ledermann « Ces vacances porteuses d'avenir »

Conclusions

Caritas Europa, Peter Verhaeghe Les dix recommandations relatives à la lutte contre la pauvreté des enfants, élaborées dans le cadre de l'Union Européenne

Conférence des OING du Conseil de l'Europe, Anna Rurka Conclusions et mises en perspective dans le cadre du plan d'action de la Conférence

12h30 **Commémoration à la veille de la Journée internationale pour l'éradication de la pauvreté**, parvis du Palais autour de la dalle en hommage aux victimes de la faim, de l'ignorance et de la violence, témoignages d'enfants (Association Regards d'enfants), en présence de Madame Astrid Helle, ambassadrice de Norvège, au Comité des Ministres

Visite de l'exposition de Caritas Europa, **Ecoutons la voix des enfants dans la pauvreté**, Hall du Palais

16 octobre 2015

Ouverture **Anna Rurka**, présidente de la Conférence des OING ayant statut participatif au Conseil de l'Europe

J'ai grand plaisir à ouvrir cette journée en présence de Mme Gabriella Battaini-Dragoni, secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe et de Mr Giuseppe Palmisano Président du Comité des Droits Sociaux. Mais permettez-moi d'exprimer tout de suite mes remerciements au Groupe de travail sur la pauvreté présidé par Maritchu Rall et Jean-Gabriel Prieur (ATD Quart-Monde). Je suis témoin des nombreuses réunions qui ont eu lieu pour préparer cette journée comme un temps de travail qui va nous permettre d'envisager un évènement beaucoup plus grand pour l'année prochaine en Pologne ou ailleurs . La dynamique de ces journées du 17 octobre est un marqueur de l'engagement du Conseil de l'Europe et de la Conférence des OING à qui ce sujet de la pauvreté des enfants tient à cœur.

J'ai donc l'honneur d'accueillir ici Mme Gabriella Battaini-Dragoni , secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe et de Mr Giuseppe Palmisano Président du Comité des Droits Sociaux. Je vous remercie de tout cœur d'être là malgré votre emploi du temps fort chargé et je vous passe tout de suite la parole.

Contributions introductives

Madame Battaini-Dragoni Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe
C'est un grand plaisir pour moi de m'adresser à vous ce matin.

Le Conseil de l'Europe est une institution intergouvernementale, fondée sur le droit. Nous sommes une Organisation peuplée d'ambassadeurs, de parlementaires, de juristes et de fonctionnaires, extrêmement compétents dans leur domaine, et fermement attachés à la cause des droits de l'homme et de la dignité humaine.

Mais nous savons tous, ici à Strasbourg, combien il est utile et même absolument nécessaire pour notre travail d'être tenus au courant de ce qui se passe sur le terrain, dans la vie quotidienne des Européens que nous voulons servir. Nous avons besoin de ce miroir. C'est là que vous, les OING, remplissez un rôle particulièrement important. Vous êtes un pilier du Conseil de l'Europe, vous apportez à ce débat un regard particulier et

pragmatique, concret, sur les questions qui nous préoccupent, et nous vous en sommes très reconnaissants. Un grand merci à tous, et courage pour votre travail.

Je vous remercie également d'avoir choisi ce thème important pour votre conférence. C'est un thème difficile. La crise économique, et l'austérité qui lui fait suite, ont durement frappé les enfants et les jeunes en Europe.

Est-ce qu'il m'appartient de discuter de la façon dont des gouvernements démocratiquement élus gèrent leurs finances publiques ?

Faut-il que je condamne chaque coupe effectuée par un Etat membre dans ses dépenses publiques ?

Non, mais ce dont je suis convaincue, et c'est bien notre mission, c'est qu'il faut éviter que la génération à venir ait à payer les erreurs commises par la génération actuelle. En période de crise économique, toutes les sociétés doivent faire des sacrifices. Mais ce sont ceux qui ont les reins les plus solides qui devraient supporter le plus lourd fardeau.

Les faits et chiffres doivent nous inquiéter. Quelques exemples:

Les statistiques de l'Union européenne montrent qu'au cours de ces dernières années, dans tous ses pays membres les enfants ont été plus exposés au risque de pauvreté et d'exclusion sociale que tout autre groupe. Ce sont eux les *plus* vulnérables, plus que les adultes et même plus que les personnes âgées. L'UNICEF le confirme : ces dernières années, la pauvreté des enfants a augmenté dans 20 pays parmi les 32 Etats membres du Conseil de l'Europe examinés de près dans un rapport récent.

Ce problème ne se limite pas aux pays les moins prospères. En Allemagne, en Autriche, en Belgique, en France et au Luxembourg, un enfant sur six est confronté à la pauvreté. Au Royaume-Uni, le rapport est de un sur quatre.

Certains groupes sont spécialement exposés, je pense aux enfants de migrants : leur situation pose un problème majeur compte tenu de l'afflux de réfugiés ces derniers mois. Nous avons les mêmes soucis pour les enfants de familles monoparentales. Et, bien sûr, les enfants Rom, qui sont particulièrement concernés en raison de la ségrégation dont ils font l'objet.

Cette semaine, j'ai appris avec déception que l'ECRI, notre Commission contre le racisme et l'intolérance, a dû à nouveau attirer l'attention sur ce problème: cette fois-ci,

il s'agit de la ségrégation que continuent de subir les enfants Rom dans les écoles en République tchèque.

Les enfants qui grandissent dans la pauvreté risquent plus que les autres de devenir des parents qui vivent dans la pauvreté. Tout comme la prospérité et les chances de réussite se transmettent de génération en génération, comme un bien de famille de grande valeur, la pauvreté se transmet et constitue un cercle vicieux qu'il est extrêmement difficile de briser.

Si nous ignorons ces tendances, si nous acceptons que des jeunes forment une génération perdue, il ne servira à rien de sauver nos banques, de résorber nos déficits et de rembourser nos dettes souveraines. Les dommages causés par la crise économique seront plus profonds et plus durables que dans nos prévisions les plus pessimistes.

Alors, changeons de cap. Agissons avec plus de fermeté pour garantir à tous les enfants la sécurité et la perspective de mener une vie décente.

L'approche du Conseil de l'Europe se fonde sur les droits de l'enfant : les enfants sont des détenteurs de droits de l'homme à part entière.

Notre action s'inscrit résolument dans le cadre général de notre Convention européenne des droits de l'homme et de notre Charte sociale européenne. Avec notre programme « Construire une Europe pour et avec les enfants », lancé en 2006, nous aidons les Etats membres à élaborer les politiques nécessaires pour tenir les promesses inscrites dans ces textes fondamentaux.

Laissez-moi souligner ici une chose très importante :

Dans le contexte actuel, la Charte sociale revêt une importance particulière. Son article 30 prévoit un droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale ; il s'applique à tous sans distinction d'âge.

La Charte contient des dispositions spécialement consacrées aux jeunes et destinées à garantir leur protection sociale, juridique et économique. Le Comité européen des droits sociaux aide les Etats membres à la mettre en œuvre. Il défend les droits des jeunes en matière d'emploi, mais agit aussi dans d'autres domaines essentiels tels que l'accès au logement, l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle, et la protection économique de la famille, notamment par le biais des allocations familiales pour les enfants, pour ne citer que quelques exemples.

Ce qui est particulièrement pertinent pour votre travail c'est que le protocole additionnel relatif aux réclamations collectives, qui complète la Charte ; il est, lui aussi, extrêmement important pour les questions qui nous intéressent.

Pourquoi ? La procédure de réclamation collective permet aux ONG internationales, aux syndicats, aux organisations patronales et autres organes de représentation, de soumettre des problèmes au Comité au nom des personnes directement concernées. Ce mécanisme fonctionne : la Commission internationale de juristes, l'a utilisé précisément pour dénoncer des pratiques de travail d'enfants.

Les enfants concernés n'auraient pu s'adresser eux-mêmes à la Cour européenne des droits de l'homme, et leurs parents ne l'auraient guère fait à leur place. Mais le mécanisme de la Charte a permis à d'autres acteurs d'intervenir, de défendre les intérêts des enfants, et d'obtenir des changements dans leur situation. Plus qu'une justice rendue à un enfant particulier, ce sont les conditions de vie de tout un groupe qui ont été améliorées.

Dans le cadre de la nouvelle stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant, qui couvrira la période 2016-2021, nous allons nous concentrer encore *davantage* sur la Charte sociale dans nos échanges avec les Etats membres, et prêter encore *davantage* d'attention aux mesures prises par les Etats, lorsqu'ils appliquent des conclusions et des décisions du Comité concernant les enfants. Le Secrétaire Général a placé la Charte au rang des priorités, et je vous appelle tous à nous aider à accomplir cette mission.

Le Conseil de l'Europe aide les gouvernements à remplir leurs obligations légales, mais il consacre aussi une grande partie de son activité à mettre en commun les expériences, à promouvoir les bonnes pratiques et à diffuser des lignes directrices dans tous les Etats membres. Par exemple, il aide à concevoir des services sociaux et de santé adaptés aux enfants, à faire en sorte que les enfants des groupes les plus défavorisés aient accès à l'éducation et vivent dans des logements décentes, et à assurer l'intégration sociale des enfants qui vivent ou travaillent dans la rue.

Je conclus : Eradiquer la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants n'est évidemment pas facile. Nous avons besoin d'une approche multidimensionnelle qui vise à garantir une égalité de chances pour tous nos enfants et le plein respect de leurs droits fondamentaux.

Nous avons besoin de courage, et nous devons faire quatre choses en priorité :

1. Investir davantage en faveur de l'enfance et de renforcer les actions de prévention

2. Fournir une aide aux revenus, par exemple avec les allocations familiales, tout en évitant les pièges de l'inactivité et la stigmatisation;
3. Assurer l'égalité d'accès à des services essentiels pour l'avenir des enfants : les services d'accueil et d'éducation, l'élimination de la ségrégation scolaire et l'amélioration de l'accès aux services sociaux, de santé et de logement.
4. Trouver rapidement les moyens pour intégrer les enfants des migrants et réfugiés dans le système scolaire et ainsi favoriser ce qui sera un grand défi pour nous tous : leur intégration.

Dans tous ces domaines d'action, nous avons besoin de vous. Nous menons une coopération étroite avec les gouvernements, nous leur apportons aide et soutien, mais nous les confrontons aussi à des exigences. De même, nous attendons d'être confrontés à vos exigences.

Dites-nous quels leviers nous pouvons actionner ici, par le biais du Comité des Ministres et de l'Assemblée parlementaire, pour faire réellement bouger les choses sur le terrain.

Dites-nous quels sont les programmes les plus importants, à vos yeux, dans nos activités bilatérales avec les Etats membres.

Dites-nous comment travailler main dans la main, et le plus efficacement possible, avec la société civile.

J'espère que cette réunion nous permettra d'approfondir nos relations, et aussi de faciliter les partenariats entre vos organisations.

Comme je l'ai dit au début de cette intervention, vous êtes ici parce que vous approchez les problèmes sous un angle particulier, pragmatique. Alors, n'hésitez pas à partager votre expérience. Je suis sûre que vous aurez d'excellents échanges et je me réjouis de connaître bientôt les résultats de vos travaux.

Giuseppe Palmisano, Président du Comité européen des Droits sociaux

Permettez-moi de vous dire tout mon plaisir d'être ici parmi vous, à l'occasion de la Conférence sur la société civile face à la pauvreté des enfants en Europe, organisée dans le cadre de la Journée internationale pour l'éradication de la pauvreté. Je suis particulièrement heureux de la possibilité de m'exprimer devant vous et de prendre la

parole immédiatement après la Présidente de la Conférence des OING et la Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe car nous sommes tous autant sensibles à la pauvreté et à l'exclusion des enfants que convaincus de la nécessaire mobilisation pour combattre ces phénomènes, aggravés depuis quelques années par une crise économique que traverse notre continent. Je tiens à vous faire observer que la participation du Comité européen des Droits sociaux à des manifestations organisées par la Conférence des OING pour refuser la misère devient une tradition.

Je souhaite féliciter le Groupe de travail « Pauvreté et les droits de l'Homme » de la Conférence des OING pour le choix de la problématique qui nous réunit cette année. Comme nous le savons, Le Comité international du 17 octobre de l'ONU a retenu pour l'année 2015 le thème « Construire un avenir durable, s'unir pour mettre fin à la pauvreté et à la discrimination ». La Conférence des OING, elle, s'interroge sur l'avenir des enfants qui vivent dans la pauvreté. En effet, comme l'a dit en 2013 Anthony Lake, Directeur général de l'UNICEF, le développement durable commence avec des enfants en sécurité, en bonne santé et bien éduqués.

Or, la pauvreté prive les enfants de leurs droits. Le cadre de vie qui devrait protéger l'enfant en est infirmé. Les mauvais traitements et l'exploitation y sont souvent liés. La pauvreté enracinée est à la source des fléaux tels que la mauvaise santé et la malnutrition. Elle génère des préjudices psychiques et corporels dont les enfants souffriront à vie. Elle fait perdre confiance dans l'avenir. La pauvreté a tendance à se perpétuer sur des générations. C'est la raison pour laquelle nous devons porter notre regard attentif sur l'enfant pour nous assurer un avenir durable.

La Charte sociale européenne est le principal traité européen qui garantit les droits des enfants. Il garantit les droits de l'enfant dans de nombreuses circonstances, depuis la naissance jusqu'à l'âge adulte. Ces droits sont conférés de deux façons:

- premièrement, nombre de droits garantis par la Charte s'appliquent implicitement aux enfants; c'est le cas par exemple de l'article 16 (droit de la famille à une protection sociale, juridique et économique) qui protège les droits de l'enfant en tant que membre de la famille, et de l'article 11 (droit à la protection de la santé);
- deuxièmement, la Charte contient des droits spécifiques qui concernent exclusivement les enfants – l'article 7 (droit des enfants et des adolescents à la protection) et l'article 17 (droit des enfants et des adolescents à une protection sociale, juridique et économique).

Les enfants de familles vulnérables, les enfants appartenant à des groupes minoritaires ou encore les enfants en situation irrégulière sont parmi ceux qui ont avant tout besoin de la protection, en particulier en période d'insécurité économique que l'Europe connaît depuis quelques années.

En 2009, le Comité européen des Droits sociaux a adopté son commentaire sur l'application de la Charte dans le contexte de la crise économique mondiale. Dans ce commentaire, le Comité a déclaré que la crise financière et économique grave qui s'est déclenchée en 2008 et 2009, a eu des répercussions importantes sur les droits sociaux, tels que la santé, la sécurité sociale et l'aide sociale.

Le Comité a souligné que la crise économique ne doit pas avoir pour conséquence la baisse de la protection des droits reconnus par la Charte. Par conséquent, les gouvernements sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer que les droits de la Charte sont effectivement garantis lorsque les bénéficiaires ont le plus besoin de la protection. Les enfants sont parmi ces bénéficiaires.

Le Comité est conscient du fait que, dans ces périodes difficiles, les Etats peuvent être obligés de prendre des mesures pour consolider les finances publiques afin d'assurer le maintien et la pérennité de leurs systèmes sociaux. Toutefois, les Etats parties doivent être particulièrement attentifs – dit le Comité - à l'impact que leurs choix auront sur les groupes dont la vulnérabilité est la plus grande, tout particulièrement les familles (*mutatis mutandis, Association internationale Autisme-Europe c. France, réclamation n ° 13/2002, décision sur le bien-fondé du 4 novembre 2003*).

A cet égard, le Comité a jugé que même si le niveau de vie général de la population peut être affecté par les réformes que les gouvernements mettent en œuvre en réponse aux situations de crise, les précautions doivent être prises pour assurer que le poids de ces réformes ne pèse trop lourdement sur les ménages économiquement les plus vulnérables (*Conclusions XIV-1, Finlande*).

Le Comité considère que les Etats devraient tout faire pour respecter les droits des enfants avec un niveau accru de vulnérabilité, tels que les enfants en situation irrégulière et les enfants handicapés.

En outre, le Comité constate que lorsque la réalisation de l'un des droits est exceptionnellement complexe et particulièrement onéreuse, l'Etat partie doit s'efforcer d'atteindre les objectifs de la Charte à une échéance raisonnable, au prix de progrès

mesurables, en utilisant au mieux les ressources qu'il peut mobiliser (*Association internationale Autisme-Europe (AIAE) c. France, réclamation n ° 13/2002, décision sur le bien-fondé du 4 novembre 2003*).

Le Comité est particulièrement attentif à la situation des enfants non accompagnés, des enfants en situation irrégulière et des enfants issus de familles ayant des difficultés financières. La Charte garantit le droit de tous les enfants, dont les mineurs non accompagnés et des enfants en situation irrégulière, aux soins et à l'assistance, y compris assistance médicale (*Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) c. France, réclamation n ° 14/2003, décision sur le bien-fondé de septembre 2004*). L'assistance devrait être assurée par l'Etat dans lequel le mineur non accompagné se trouve ou si les parents sont incapables de fournir une telle assistance.

En vertu de l'article 17 de la Charte qui impose à la charge des Etats parties des obligations positives relatives à l'hébergement, aux soins essentiels et à la protection des enfants et des adolescents, le Comité affirme que les Etats doivent prendre les mesures nécessaires et appropriées pour assurer aux mineurs les soins et l'assistance dont ils ont besoin et pour les protéger contre la négligence, la violence ou l'exploitation, ce qui constitue une menace sérieuse pour la jouissance de leurs droits les plus fondamentaux, tels que les droits à la vie, à l'intégrité psychophysique et au respect de la dignité humaine (*Défense des Enfants International (DEI) c. Belgique, réclamation n ° 69/2011, décision sur le fond du 23 octobre 2012*). Il incombe aux Etats parties non seulement de prendre des initiatives juridiques mais aussi de fournir des ressources et des procédures nécessaires pour faciliter le plein exercice des droits garantis par la Charte (*Mouvement international ATD Quart Monde c. France, réclamation n ° 33/2006, décision sur le fond du 5 décembre 2007*).

Le Comité attache une attention particulière au droit aux prestations familiales adéquates comme moyen de prévenir l'appauvrissement des familles et par conséquent la misère des enfants. Parmi les obligations positives des Etats au titre de l'article 16, figure la mise en œuvre de moyens propres à assurer la protection économique des différents types de familles vulnérables. En particulier, les Etats doivent assurer la protection économique de la famille par des moyens appropriés. Il s'agit de prestations familiales ou allocations à l'enfant devant être fournies dans le cadre de la sécurité sociale, soit universellement disponibles soit soumises à des conditions de ressources.

Il convient de rappeler que la Charte garantit le droit à la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire pour tous les enfants, y compris les enfants issus de familles vulnérables.

La pauvreté désigne l'état de dénuement dû à l'absence de ressources. L'article 30 de la Charte sociale européenne est la première disposition contraignante en matière de droits de l'homme qui prévoit une protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il traduit l'idée que le fait de vivre en situation de pauvreté et d'exclusion sociale porte atteinte à la dignité de l'être humain (*Conclusions 2005, Observation interprétative de l'article 30*).

Afin d'assurer l'exercice effectif du droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'article 30 exige des Etats parties qu'ils adoptent une approche globale et coordonnée, laquelle doit consister en un cadre analytique, en un ensemble de priorités et de mesures correspondantes en vue de prévenir et de supprimer les obstacles qui entravent l'accès aux droits sociaux fondamentaux. Il faut aussi qu'il existe des mécanismes de contrôle impliquant tous les acteurs concernés, y compris des représentants de la société civile et des individus touchés par la pauvreté et l'exclusion (*Conclusions 2003, Observation interprétative de l'article 30*). En 2014, le Service de la Charte sociale européenne a élaboré une brochure « Le droit d'être protégé contre la pauvreté et l'exclusion sociale au regard de la Charte sociale européenne » qui contient l'information détaillée sur la jurisprudence du Comité européen des Droits sociaux en la matière. Cette brochure est mise à votre disposition.

Je souhaite insister sur le fait que la Charte sociale européenne est un instrument de taille pour protéger les droits de nous tous dans notre vie quotidienne. Et je me félicite que la Conférence des OING fait très activement, depuis des années, la promotion de la Charte.

Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe a fait de la Charte sociale européenne l'une des priorités de son deuxième mandat. La priorité donnée à la Charte sociale par le Secrétaire Général s'inscrit dans un « processus de Turin », lancé à la suite de la Conférence à haut niveau qui s'est tenue dans cette ville en octobre 2014. Le but du processus est d'utiliser tout le potentiel de la Charte sociale européenne en vue d'améliorer le respect des droits sociaux fondamentaux.

Ce processus vise les objectifs spécifiques suivants :

- Garantir les droits sociaux en temps de crise ; promouvoir l'acceptation de la Charte révisée par les Etats encore liés par la Charte de 1961, des articles non

encore acceptés par les Etats parties et de la procédure de réclamations collectives ;

- Maximiser le potentiel des synergies entre le droit de l'Union européenne et la Charte sociale européenne ;
- Assurer la cohérence de la protection des droits sociaux fondamentaux ; valoriser le système normatif de la Charte à l'intérieur du Conseil de l'Europe ;
- Impliquer les parlements nationaux dans la protection des droits garantis par la Charte sociale européenne.

Il conviendrait de réfléchir comment les organisations non gouvernementales, nationales et internationales, peuvent contribuer au développement du « processus de Turin » ayant en vue l'intérêt de l'enfant et la lutte contre la pauvreté.

Il n'est pas nécessaire de rappeler dans cette enceinte le rôle essentiel que joue la société civile dans la protection des enfants contre les violations de leurs droits. Il n'est pas possible d'énumérer les réponses que la société civile est capable d'apporter pour faire respecter ses droits, tant elles sont nombreuses. La Charte sociale européenne offre une opportunité exceptionnelle pour la société civile d'agir directement contre la pauvreté et pour le respect des droits des enfants, y compris de ceux vivant dans la pauvreté, par le biais de la procédure de réclamations collectives. Encore faut-il que les gouvernements des Etats parties acceptent cette procédure. Jusqu'à présent, seulement 15 Etats l'ont fait. Mais là aussi, la société civile a son rôle à jouer – sensibiliser les dirigeants politiques à l'importance de l'acceptation de cette procédure pour le renforcement des garanties du respect des droits de l'homme.

La société civile, en faisant face à la pauvreté des enfants en Europe, pour reprendre le thème de notre rencontre, doit s'appuyer sur la Charte sociale européenne fondée sur les valeurs profondément humanistes: la justice, la dignité, la solidarité, la participation de chacun et la non-discrimination. Ceci pour faciliter l'accès aux droits sociaux fondamentaux à des personnes vulnérables, pour engager des initiatives en vue de corriger les phénomènes de pauvreté et d'exclusion. Je vous remercie de votre attention.

Anna Rurka

Lorsque je me suis préparée à assurer le fonctionnement de cette matinée, je me suis posé plusieurs questions. En tant qu'enseignante en travail social, je remarque que la mission des travailleurs sociaux devient de plus en plus une mission humanitaire.

Comment se fait-il que dans un monde aussi riche il puisse encore y avoir tant d'extrême pauvreté ? Comment au 21^è siècle pouvons-nous nous permettre que la pauvreté fasse encore autant de victimes ?

Lorsque j'essaie de comprendre je vois des chiffres et des corrélations, des faits sociologiques, des variables explicatives, toutes choses qui satisfont un chercheur mais qui par le simple fait d'expliquer le phénomène cautionnent l'existence de la pauvreté. Ce qui est compréhensible pour la science ne l'est pas pour l'être humain.

La malnutrition provoque la mort de 3.1 millions d'enfants de moins de 5 ans chaque année, soit près de la moitié (45%) des causes de décès. 795 millions de personnes souffrent de la faim dans le monde, soit 1 personne sur 9. Si les agriculteurs avaient le même accès aux ressources que les autres habitants, le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde pourrait diminuer de 150 millions – cela est confirmé par les chiffres du programme alimentaire mondial de l'ONU.

Alors, si nous avons les ressources nécessaires, quelle est la cause de la pauvreté ?

Le système que nous avons créé qui permet aujourd'hui à la minorité de détenir la majorité des ressources disponibles n'est pas un bon système. Au lieu d'aider la population, on déstabilise les économies des pays les plus pauvres alors qu'ils sont riches en ressources naturelles.

On voit aussi le paradoxe de nos sociétés industrialisées : ce sont les enfants des familles les plus pauvres qui sont le plus en risque de surpoids. Tous les facteurs connus pour favoriser l'obésité sont amplifiés au sein des populations défavorisées. Les conséquences sont connues : déséquilibres nutritionnels, maladies chroniques, mauvaise estime de soi etc.

Un autre sujet me préoccupe, ce sont les jeunes qui figurent parmi les groupes le plus durement frappés par la crise économique. Dans les politiques publiques des Etats membres une nouvelle catégorie a vu le jour : il s'agit des NEET (Not in Education, Employment or Training, ni étudiant, ni employé, ni stagiaire), des jeunes entre 15 et 24 ans. Dans les pays de l'UE 7.5 millions de jeunes sont dans cette situation, soit une augmentation d'un million sur 5 ans. Cela nous étonne-t-il ?

On lit ensuite que dans plus d'un tiers des pays de l'OCDE les dépenses publiques pour l'éducation ont été réduites depuis 2010. Je ne veux pas développer ce sujet, car l'évidence est patente et désespérante. Cependant, nous n'arriverons à rien si nous réduisons la lutte contre la pauvreté à une stratégie ne visant que l'insertion professionnelle.

A ces préoccupations s'ajoute celle du travail forcé des enfants qui est un fait aussi dans les Etats membres du Conseil de l'Europe. Les enfants qui fuient la guerre sont victimes

de l'esclavage contemporain, de trafic et d'exploitation. Ils sont de plus en plus nombreux.

Dans le cadre de sa stratégie pour les droits de l'enfant le Conseil de l'Europe a élaboré tout un programme pour agir ensemble contre la pauvreté des enfants. Les OING ont participé à son élaboration et s'engageront dans son application, notamment en sensibilisant les ONG nationales.

La stratégie du Conseil de l'Europe pour les Droits de l'Enfant

Agnes von Maravić , Division des droits de l'enfant

Avant de présenter la stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant je voudrais écouter avec vous les enfants qui nous racontent comment ils ressentent la pauvreté.

Que signifie pour un enfant " vivre dans la pauvreté" ?

Le Conseil de l'Europe et le Réseau Européen des Médiateurs pour les Enfants (ENOC) a réalisé une série de vidéos pour montrer l'impact de la pauvreté dans la vie quotidienne des enfants. Ces vidéos montrent l'inégalité entre les personnes, et plus spécialement en ce qui concerne les enfants, dans les grandes villes d'Europe. Voici quelques citations prises dans ce projet « la morsure de l'austérité »

Kishan, La Haye : *Actuellement de plus en plus de personnes, à La Haye doivent recourir aux banques alimentaires pour éviter de souffrir de la faim. Ma famille en fait partie comme tant d'autres.*

Kimberley, Gand *En Belgique, de plus en plus de familles sont à l'étroit. C'est difficile pour une fille de grandir sans avoir un espace pour elle, sans intimité.*

Dans ces deux citations on remarque bien le sentiment de honte de ces enfants.

Giulio, Jacopo and Valerio, Rome: *L'accès aux sports est devenu trop cher pour de nombreux jeunes. L'accès aux clubs est hors de portée pour nous et il y a peu d'endroits où nous pouvons jouer.*

La vidéo montre comment ces jeunes essayent de jouer au foot dans un parking où c'est, bien entendu, interdit.

Kat, Preston: *Les coupes dans les aides aux familles que je n'ai plus accès aux transports pour aller rendre visite à mes parents de naissance, ce qui fait que je les vois moins souvent. Ils me manquent.*

Spyros, Athènes: *De nombreux amis ont quitté la Grèce à cause de la crise. Ils me manquent.*

Dans ces deux dernières citations nous voyons la tristesse de ces enfants et aussi leur colère. Mais cette colère ne devrait pas être notre seule motivation pour faire quelque chose contre la pauvreté. Il se pourrait que ce soit une motivation pour les politiciens car la colère peut pousser à adhérer à des groupes d'action ; mais la pauvreté des enfants est vécue au niveau individuel par chacun.

Les droits des enfants sont d'autant plus importants qu'ils considèrent les enfants dans leur présent et pas seulement comme des adultes en devenir, pas seulement par rapport à leur vie future.

Nous devons aussi être conscients que la pauvreté est un phénomène qui se reproduit de génération en génération.

Honte, tristesse et colère : que pouvons-nous faire ?

Que fait le Conseil de l'Europe ? Nous avons plusieurs organes qui traitent de la pauvreté :

- La Cour Européenne des droits de l'homme : des requêtes individuelles peuvent y être introduites concernant le retrait d'enfants de leur domicile familial pour des raisons économiques. Les juges ont spécifié dans leurs décisions que ceci ne devrait jamais arriver et que c'est interdit par les traités européens
- Le Comité Européen des Droits sociaux qui dispose d'une série de jurisprudences basées sur des réclamations collectives
- L'Assemblée Parlementaire et ses prises de position : Résolution et recommandation sur " La jeune génération sacrifiée: les implications sociales, économiques et politiques de la crise financière (2012) et la Résolution et recommandation sur « Mettre un terme à la pauvreté des enfants en Europe » (2014)
- Le Congrès des autorités locales et régionales : Rapport et Résolution " défendre les droits des enfants en période d'austérité » (2015)
- Le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe : « Sauvegarder les droits de l'homme en temps de crise économique » (2013)

Je voudrais présenter ici le long travail qui a été fait pour préparer une stratégie commune qui sera, on l'espère adoptée en janvier ou février 2016.

La Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'Enfant.

Domaines prioritaires dans le projet de Stratégie 2016-2021

1. Egalité des chances pour tous les enfants. C'est un nouvel item qui couvre les aspects sociaux et servira pour l'évaluation des mesures qui seront prises.
2. Participation de tous les enfants
3. Une vie sans violence pour tous les enfants

C'était la question au centre des dix dernières années avec une insistance particulière en ce qui concerne la violence domestique
4. L'accès à la justice pour tous les enfants

Cette action prioritaire permettra d'élaborer des lignes directrices pour aider les enfants en justice et en particulier les jeunes en prison.
5. Les droits des enfants dans l'environnement numérique. C'est là un nouveau défi et un domaine où la protection des enfants est nécessaire.

Je donne ici quelques détails sur le point 1, l'égalité des chances pour tous les enfants car c'est sans doute ce qui peut vous intéresser le plus. Il comporte :

- Le suivi des conclusions du Comité Européen des Droits Sociaux
- Le soutien à la mise en œuvre des recommandations du Comité des Ministres portant sur
 - Des services sociaux accueillants pour les enfants (2012)
 - L'accès aux droits sociaux pour les jeunes en provenance d'un environnement défavorisé (2015)
- La promotion de la recommandation de la Commission Européenne " investir dans les enfants: rompre le cercle du désavantage » (2013)
- Le soutien aux évaluations de l'impact sur l'enfant.

Comment les ONG peuvent-elles être impliquées?

- * En fournissant des Informations
- * En travaillant en coordination avec le Conseil de l'Europe comme la Conférence des OING, Eurochild, Le réseau d'information sur les droits des enfants (CRIN), Save the Children
- * En développant des projets communs pour élaborer

- Le contenu des formations aux droits et à la participation des enfants pour les professionnels qui travaillent dans des programmes alternatifs (avec SOS villages d'enfants International)
- Des méthodes d'évaluation des lieux de privation de liberté pour les enfants (avec Défense des Enfants International, Belgique)
- Le développement des compétences des réseaux d'ONG nationales sur les droits des enfants (avec Eurochild, à partir de 2016)

Nous avons peu de moyens financiers mais un projet commun : construire une Europe pour et avec les enfants.

Anna Rurka a souhaité ajouter deux points importants à cette présentation de la stratégie du Conseil de l'Europe relative aux droits de l'enfant :

- Le premier point concerne la Cour des droits de l'homme ; les OING devraient davantage accompagner les enfants notamment dans les affaires concernant le placement des enfants en-dehors de leur milieu familial. Certains traités l'interdisent, mais pourtant des Etats le font et notre silence le cautionne. Ces placements ont lieu pour des raisons de « carence éducative », mais c'est là une manière de cacher la vraie raison qui est la pauvreté. On ne s'interroge pas sur les causes réelles de cette situation de carence.
- Le deuxième point concerne le comité Lanzarote et la campagne 1/5 portant sur les enfants victimes de violence. Un groupe de travail sur ce sujet va fonctionner dans le cadre de la Conférence des OING et mobilisera les OING de magistrats, d'avocats, de travailleurs sociaux et d'enseignants pour cerner les obstacles à l'accès des enfants à la justice.

Une Bonne Pratique signalée lors du débat : Léon Dujardin (réseau ESAN) souligne l'importance du sport (droit aux loisirs) malheureusement souvent trop cher pour certains jeunes. Il faut savoir s'adresser aux entreprises. Depuis des années, des entreprises financent tous les ans l'adhésion annuelle d'enfants au club de leur choix.

Panel 1_ L'impact de la pauvreté sur la santé des enfants

Un travail autour de la petite enfance Association Le Furet Marie-Nicole Rubio

L'intervention commence par deux remarques utiles dont la première est une remarque de vocabulaire. Il ne faut pas parler d' « enfants pauvres », car les enfants sont au

contraire des êtres très riches, mais certains « vivent dans la pauvreté ». Et, 2^e remarque, puisque Madame Battaini attend de nous des sollicitations, nous constatons que rien n'est fait au Conseil de l'Europe pour les enfants de 0 à 6 ans. Pourquoi attendre l'âge scolaire ? Les premières années de la vie sont tellement importantes. Il faudrait faire porter les droits de l'enfant sur les tout-petits, même dès avant la naissance.

L'association Le Furet a été créée en 1998 et s'est donné pour objectif de lutter contre les discriminations et les exclusions dès la petite enfance. Par définition les enfants partagent avec leurs parents les conditions de vie qui sont les leurs. Il y a un certain paradoxe dans la société. D'une part il y a urgence à travailler afin que les conditions de vie des familles soient décentes et d'autre part nous nous heurtons aux lenteurs des institutions et des politiques.

Or de nombreux travaux mettent en évidence l'importance de répondre de manière globale aux besoins des enfants ; de quoi ont-ils besoin ?

- de soins adaptés et d'une alimentation saine et variée
- de relations affectives chaleureuses et sécurisantes ce qui n'est pas simple lorsque les parents sont en détresse, submergés par des préoccupations matérielles, dans des conditions de vie qui ne leur permettent pas d'être disponibles.
- d'opportunités suffisantes pour développer les compétences linguistiques et cognitives. Il est évident que ceci nécessite une vision globale, les trois niveaux de besoins étant interdépendants.

On sait que les premières années de la vie laissent à l'enfant des schémas et des empreintes qui ne sont difficiles à rattraper ensuite. L'OCDE, dans un programme datant de 2000 intitulé « Petite Enfance et Grands Défis » a publié deux courbes particulièrement parlantes. L'une, ascendante, montre que les compétences linguistiques de l'enfant augmentent en fonction de ses conditions de vie et l'autre, descendante, montre que les moyens financiers évoluent à l'inverse de l'urgence pour les enfants.

L'association Le Furet a créé à Strasbourg des lieux d'accueil enfants-parents, dans le respect des liens qui les unissent, ouverts à tous, sans qu'il soit nécessaire d'inscription ni de papiers d'identité, sans questions, sans qu'il soit nécessaire d'exposer sa misère, il suffit de pousser la porte et cela est parfois déjà extraordinairement difficile.

Au-delà de l'ancrage régional, notre association porte nos idées et nos propositions pratiques au niveau national à travers l'activité éditoriale et la formation professionnelle. Au début des années 2000 un réseau d'éditeurs « Children in Europe »

sous l'égide de Peter Moss et sans financements européens s'est créé et a produit 29 revues et une déclaration présentant les fondements d'une culture européenne de la petite enfance qui se veut universelle et gratuite, au nom des droits de l'enfant.

Une bonne pratique: création à Strasbourg d'une micro-crèche « le petit home » pour l'accueil d'enfants dont les parents n'ont pas ou plus de papiers d'identité. C'est un lieu où l'enfant peut être accueilli tous les jours de la semaine, un lieu d'ancrage pour ces familles qui vivent dans la précarité, n'ont pas de domicile fixe, n'ont pas de repaires.

Les conséquences de la pauvreté sur la santé des enfants Médecins du Monde

Martine Schmelck

Il est très difficile de mesurer l'impact de la pauvreté sur la santé des enfants car il y a beaucoup de facteurs en jeu. Je vais m'appuyer sur le dernier rapport de MdM présenté en mai 2015 à Londres. Il est basé sur 42 000 consultations sociales et médicales pour 23 000 patients rencontrés dans 25 villes de 10 pays européens. Ce rapport constate l'impact général de la crise.

En voici juste deux exemples : le taux de pauvreté des enfants en Grèce s'est envolé ; il est passé de 23% en 2008 à plus de 40% en 2012 et en Espagne de 28% en 2008 à plus de 36% en 2012.

Pour parler de l'impact de la crise sur les enfants je vais partir de la situation des femmes enceintes car c'est là que les difficultés commencent pour les enfants avant même d'être nés.

Pardonnez-moi de donner encore quelques chiffres : parmi les plus de 37% de femmes enceintes en situation de pauvreté vues en Europe dans les centres de MdM, plus de la moitié n'a pas bénéficié de consultation prénatale.

- La grande majorité des femmes enceintes n'a pas de couverture santé (83%)
- 89% vivent sous le seuil de pauvreté
- 55% sont dans des logement provisoires

Et s'ajoutent à cela des processus administratifs complexes pour l'accès aux soins, des barrières linguistiques, et, en raison de leur situation administrative précaire, deux-tiers de femmes enceintes dans les 10 pays examinés limitent leurs déplacements et ne vont pas consulter de peur d'être arrêtées.

Ce faisceau d'éléments entraîne des risques potentiellement très lourds pour la santé des enfants à naître. Les dernières données disponibles de l'OCDE montrent, entre 2008 et 2012, une augmentation du nombre de bébés de faible poids et les obstétriciens ont rapporté une augmentation significative du nombre d'enfants mort-nés.

D'autres risques sont encourus par les femmes enceintes en situation de pauvreté et pour les enfants à naître si l'accès aux soins est entravé :

- La transmission du VIH et de l'hépatite B de la mère à l'enfant
- La non-détection d'infections sexuellement transmissibles pouvant conduire à un avortement spontané, à une rupture prématurée des membranes ou à un accouchement prématuré
- La non-détection précoce d'anémie ou de diabète
- La non-préparation à l'accouchement, le non-recours à la contraception après l'accouchement, le manque d'information sur l'allaitement maternel.

Peut-être est-il utile de rappeler ici la position de l'OMS : « l'accès à des soins prénataux est un **droit** pour toutes les femmes enceintes. En conséquence les interventions dont l'efficacité est scientifiquement démontrée devraient être dispensées **universellement et gratuitement** ».

Une fois que les enfants sont là, se pose le problème majeur de la vaccination. 38% des mamans rencontrées ne savent pas où aller pour faire vacciner leurs enfants (beaucoup de centres de santé publique ont été fermés du fait de la baisse des moyens financiers).

Parmi les 645 enfants vus par MdM seuls 42% sont vaccinés contre le tétanos et 34% contre la rougeole, les oreillons et la rubéole alors que le taux de vaccination contre la rougeole atteint 90% pour la population d'enfants de 2 ans en général.

Ces chiffres révèlent l'écart énorme qui existe entre la population générale et les enfants rencontrés dans les centres de MdM concernant la vaccination.

Ceci peut aussi devenir un obstacle au moment de la scolarisation. En Espagne, par exemple, la vaccination et la carte de santé sont exigées lors des inscriptions scolaires. L'exclusion du système de santé peut donc entraîner une exclusion du système scolaire.

Il faut signaler encore une autre facette du problème de vaccination qui touche à la santé publique : de nombreux vaccins protègent non seulement les individus mais aussi la communauté à travers le mécanisme d'immunité collective : vacciner un enfant permet de protéger les personnes qui l'entourent. Pour que ce mécanisme fonctionne une part suffisamment importante de la population doit être vaccinée. Les taux de couverture doivent être supérieurs à 95% pour éradiquer la rougeole, à 85% pour la diphtérie et entre 92% et 94% pour la coqueluche.

Il y a d'autres conséquences de la pauvreté qui ont un effet direct sur la santé (nous parlons à MdM de « multiples facteurs de vulnérabilité d'ordre social » ou de « déterminants sociaux de la santé ». On peut citer ici que :

- 64% des personnes rencontrées par MdM vivent dans des logements instables ou temporaires, beaucoup n'ont pas de logement du tout
- S'il existe, le logement est souvent insalubre (moisissures, présence de plomb (ce qui entraîne des troubles de saturnisme). Près de 30% déclarent vivre dans des logements dangereux pour leur santé ou pour celle de leurs enfants.
- L'accès à l'eau et aux sanitaires est souvent tout à fait insuffisant

A cela il faut ajouter que les enfants souffrent d'une alimentation souvent insuffisante et déséquilibrée.

Je ne voudrais pas conclure sans évoquer une conséquence dramatique de la pauvreté vécue par une maman, conséquence sur l'état civil de son enfant. Il s'agit du refus de délivrer un certificat de naissance si la maman ne peut pas payer l'accouchement. Ce n'est pas la règle, mais cela existe...

En conclusion, il est vraiment indispensable de garantir des systèmes universels de santé publique fondés sur la solidarité, l'égalité et l'équité et ouverts à toute personne vivant en Europe.

Une exigence face à l'urgence : Le droit des enfants à la santé et aux soins est un des droits humains les plus fondamentaux, universels et essentiels. Il est inscrit dans la Charte Sociale Européenne et dans de nombreux autres textes. MdM appelle le Conseil de l'Europe à développer les mécanismes nécessaires pour que ce droit soit appliqué dans tous les pays de manière tangible.

L'augmentation de la malnutrition en Europe. Contribution de l'ACI active en Espagne

Maritchu Rall

L'Espagne est le 2^e pays européen où le taux de pauvreté est le plus élevé. Le taux de chômage y est actuellement de 27 % et les chômeurs ne bénéficient ni d'aides, ni de revenu de solidarité active, ni de couverture maladie universelle (CMU).

Un rapport d'Eurostat signale que plus de 2 millions d'enfants vivent en-dessous du seuil de pauvreté et sont de ce fait en risque de malnutrition et ceci existe aussi dans les pays industrialisés.

En Espagne, plus de 3 millions de personnes vivent avec moins de 307 euros par mois. Comment, dans ces conditions, est-il possible d'assurer une alimentation saine ? Un directeur d'école signale le nombre croissant d'enfants à qui on ne donne plus de poisson ni de viande. Caritas parle dans ces cas de «pauvreté sévère», notamment lorsque le seul repas pour les enfants est celui de la cantine scolaire. Mais là aussi les restrictions se font sentir. La Confédération des associations de parents d'élèves d'Espagne a d'ailleurs écrit une lettre au rapporteur spécial de l'ONU pour les droits des enfants pour dénoncer la croissance de la malnutrition marquée notamment par le fort taux d'obésité des enfants. Cette lettre dénonce la situation actuelle où l'Espagne ne remplit plus ses obligations de garant du droit à l'alimentation. Dans une région, soumise à une «austérité de fer» l'aide aux cantines scolaires a été supprimée et les municipalités s'organisent comme elles le peuvent avec l'aide des associations pour assurer les repas des enfants.

L'Andalousie, qui est la région la plus peuplée d'Espagne, et la plus grande région agricole mais où les salaires sont très bas connaît actuellement un taux de chômage de 37% et on considère que 6% des enfants sont en situation d'extrême pauvreté. Le gouvernement de cette région autonome a mis en place un plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ce plan prévoit un financement des cantines afin que celles-ci puissent distribuer des repas gratuits. Il prévoit également l'ouverture des cantines pendant la période de vacances scolaires.

Une bonne pratique En Catalogne, à Barcelone, l'ACI mène le projet «Para ti». C'est un projet privé pour fournir une aide alimentaire aux enfants des écoles qui manquent de nourriture. Il s'agit de bourses - repas destinées à assurer un repas complet par jour. Pour l'année scolaire 2014-2015 plus de 100 bourses ont été attribuées. Le projet prévoit aussi toutes sortes de moyens de recherche de financement, dont l'organisation d'une loterie pour Noël.

An cours des échanges qui ont suivi ces trois communications la discussion a porté sur un **constat, une proposition et une mise en garde**.

Un constat : depuis la crise économique on constate une nette régression dans l'application des droits, et notamment des droits des enfants. En Europe nous avons pris au moins 14 ans de retard dans ce domaine.

Une proposition : agir ensemble pour que les programmes des Etats soient à la hauteur des besoins des enfants.

Une mise-en-garde : Il faudrait cesser de parler de personnes « résidant » en Europe, mais parler plutôt de personnes « vivant » en Europe. La notion de résidence est une

notion juridique restrictive qui implique que la personne soit légalement présente sur le territoire européen, y ait une adresse stable et puisse justifier de ressources. Or beaucoup de personnes sont de fait en Europe, y vivent, et leurs droits fondamentaux devraient y être garantis en raison de leur dignité humaine intrinsèque.

Panel 2 Impact de la pauvreté sur la scolarité et l'accès à la culture

Une école de la réussite pour tous Mouvement International ATD Quart Monde, Dominique Destouches,

Après avoir brièvement rappelé les objectifs du mouvement ATD Quart Monde Dominique Destouches a montré l'impact actuel de la pauvreté sur la scolarité et l'accès à la culture, notamment l'augmentation des échecs scolaires. Pourtant, l'accès au savoir est primordial pour l'éradication de la pauvreté et la lutte contre l'exclusion. C'est pourquoi ATD a créé en France un réseau pour mener une réflexion sur l'école avec les enseignants porteurs de projets éducatifs et les parents d'élèves afin de lutter contre l'échec scolaire. L'objectif est d'arriver à ce que chaque enfant puisse acquérir un socle de connaissances et de compétences qui lui permette ensuite de faire des choix de formation. Ce réseau agit avec les politiques pour promouvoir la réussite de tous. Il a ainsi participé en France à la rédaction de la circulaire du 15 octobre 2013 portant sur « Les relations école-parents : renforcer la coopération entre parents et école dans les territoires ». Cette circulaire affirme que la participation des parents, même de ceux qui sont très démunis, éloignés de l'école, est un élément déterminant pour la réussite de l'enfant.

Quelques exemples de projets-pilotes menés par ATD :

- Le projet « En associant les parents tous les enfants peuvent réussir ». ; ce projet a ensuite été mené dans 21 quartiers en France. Il s'agit de créer un dialogue entre enseignants et parents par toutes formes d'actions. Le résultat a été une libération de la parole entre parents et une certaine entraide. Les parents ont souhaité rencontrer les enseignants plus souvent, pas seulement quand l'enfant pose problème, ce qui malheureusement est la pratique en France. Les professionnels, grâce au dialogue, perçoivent mieux les conséquences de la précarité économique sur le quotidien des familles et donc sur les enfants. Ce climat d'échange améliore la vie de l'enfant à l'école.
- Le projet « Tous ensemble pour la réussite de tous les enfants ». Ce projet est mené dans un quartier de Lille. Il vise à retisser les liens des parents avec les écoles, y compris pour les parents très éloignés de l'école. Ce projet a créé une fierté collective de la réussite des élèves pour tous les acteurs du quartier

impliqués y compris les familles. Il a aussi provoqué un changement de vision des difficultés de la famille et des élèves.

- Le projet de recherche-action dans un quartier à Strasbourg. Ce projet est basé sur la reconnaissance d'une donnée fondamentale, à savoir que les parents sont reconnus comme les premiers éducateurs de leur enfant. Il tient aussi compte de l'inter-culturalité liée à la présence de nombreux enfants de migrants. Les différentes actions menées ont changé le regard des enseignants sur les familles et le regard des familles sur l'école.

Une action concrète, une bonne pratique (dans le cadre de ce projet) : «un café avant d'entrer». Cette action vise à la mise en réseau de toutes les associations du quartier avec, dans l'école, un panneau d'information sur ce qui existe dans le quartier pour les enfants, avec des cours de français pour les adultes et toutes choses permettant le dialogue.

ATD Quart monde a également participé aux travaux du CESE (Comité Economique Social et Environnemental : un organe français de conseil au gouvernement) qui a émit un Avis intitulé « Une école de la réussite pour tous ». Cet avis affirme que la réussite de tous les enfants est possible si certaines conditions sont réunies et pourtant certains enfants en difficulté scolaire sont orientés dès l'école maternelle vers des filières spécialisées pour enfants handicapés alors que leur handicap est la pauvreté. Ceci est inacceptable.

Dans son « Avis » le CESE formule 59 préconisations sur la base de quelques principes portant sur la normalité de la mixité sociale dans les écoles, le soutien à toutes les formes pratiques de dialogue avec les familles pour faciliter la connaissance du milieu d'origine de l'enfant, le caractère indispensable de formation continue des enseignants pour apprendre à travailler avec les parents.

Dominique Destouches incite tout le monde à consulter cet « Avis » (www.lecese.fr)

Quelques notes du débat de fin de matinée

Anna Rurka souligne l'importance de ces projets et recherches-action qui montrent comment construire un chemin de dialogue entre parents et enseignants. Mais cela ne peut pas cacher qu'il s'agit en fait de la relation des familles avec le milieu professionnel et les institutions de la République et donc d'une relation entre dominants et dominés. A l'intérieur de ces grandes catégories il y a des personnes qui ont le temps ou n'ont pas le temps de se rencontrer autour d'un enfant. Il est certain que cette construction socioculturelle avec un essai de dialogue variera d'un pays à l'autre en fonction de la

proximité ou non des partenaires permettant que les enseignants puissent comprendre ce qui se joue dans la famille vivant dans la pauvreté.

Dominique Destouches rappelle le rôle et l'utilité des campagnes de lutte contre la stigmatisation des personnes les plus pauvres que le mouvement ATD Quart monde mène dans tous les pays. Les préjugés et les stéréotypes existent partout. Ce serait une erreur de les nier. Par contre on peut les déconstruire. Force est cependant de constater que les stratégies de lutte contre la pauvreté ne constituent pas la priorité des politiques des Etats. **La pauvreté est l'enfant pauvre de la politique**

Panel 3 La vie des enfants et des jeunes

Courte présentation d'une vidéo sur le travail réalisé par la médiation animale

Patricia Arnoux, Evelyne Maréchal : la médiation animale dans les relations entre les enfants en situation de précarité et les institutions.

Quelques points clé

- Il existe une pauvreté autre que matérielle, la pauvreté sociale et affective
- Un des moyens qui permettent à l'enfant de sortir de cette pauvreté et ainsi se reconstruire est la relation de l'enfant à l'animal.

La FITRAM rassemble des associations qui utilisent les bienfaits de cette relation : l'Association Evi-dence (médiation animale en milieu carcéral) et l'Association Lianes (le lien grâce à l'animal et la lutte contre l'exclusion sociale)

Comment entrer dans l'intimité de l'enfant sans être intrusif ?

- L'animal établit un lien de confiance
- L'animal est un facilitateur d'entrée en relation
- L'animal ne juge pas
- L'animal peut responsabiliser

La vidéo a montré cette relation particulière entre les enfants et le cheval.

« Construire ensemble, parents, éducateurs , enfants,... »

Instituto de Apaio a Crianca, IAC, Portugal **Paula Paço,**

Je représente ici l'Institut pour le Soutien des enfants (IAC Instituto de Apoio à Criança), une ONG portugaise qui, depuis 33 ans, défend les droits des enfants. Elle est souvent considérée comme le médiateur des enfants et elle est à présent une référence en matière des droits de l'enfant dans notre pays. Elle est à la fois un forum de débat et de réflexion et un acteur innovant qui mène des actions de sensibilisation et des interventions directes concernant les enfants et les jeunes.

Les principes qui sous-tendent notre méthode de travail sont l'intégrité, le respect, le partenariat, l'acquisition de compétences et l'autoreprésentation des personnes avec qui nous travaillons au quotidien.

Le projet concernant « les enfants dans la rue » applique ces principes. Lorsqu'en 1989 les éducateurs sont allés dans la rue pour rencontrer et rester avec les enfants ils ont vite compris que la réussite de leur action visant l'intégration sociale de ces enfants particulièrement vulnérables dépendrait en fait de leur degré de motivation et d'implication dans le changement de leur propre projet de vie.

Nous avons commencé par établir une relation personnelle avec l'enfant, sur la base de confiance, de compréhension et d'affection. Notre première tâche était de leur faire comprendre qu'il était important pour eux de changer de comportement. En tant qu'éducateurs sociaux notre rôle était de leur faire découvrir leurs potentialités à se transformer en acteurs de leur propre processus de changement, afin qu'ils acquièrent la capacité de participer et de jouer un rôle actif dans leur communauté et dans la société.

Cela n'a pas toujours été facile. La plupart d'entre eux avaient du mal à accepter l'idée qu'ils avaient des compétences qu'il suffisait parfois simplement d'améliorer. C'est pourquoi les éducateurs du projet « enfants dans la rue » ont orienté leur action sur un travail visant à promouvoir les compétences individuelles et sociales leur permettant de reconstruire leur image de soi, d'avoir confiance en eux-mêmes, de retrouver la dignité qu'ils avaient perdue. Les situations de pauvreté, d'abandon et les différentes formes de violence qu'ils avaient subies ne pouvaient pas nous laisser indifférents.

Le processus de formation à la citoyenneté induit un changement de valeurs, d'attitudes et de croyances et privilégie la tolérance, la paix et le respect des êtres humains ; ce processus doit être développé au sein de la famille, à l'école, dans les institutions et dans les associations. C'est ainsi que lorsque ESAN nous a proposé de participer à la campagne des cahiers intitulés « Des mots aux actes » nous ne pouvions pas refuser d'y participer.

Ecouter les personnes et être la voix de ceux qui ont des difficultés à se faire entendre fait partie de notre mission. Nous avons tout de suite compris que ce genre d'initiative constituait aussi un bon outil pour promouvoir le droit à la participation et une contribution valable à la formulation efficace des politiques d'inclusion. C'était un « fil conducteur » pour une réflexion sur les droits et devoirs de chaque personne et en même temps l'affirmation de notre certitude que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ne peut aboutir sans la connaissance et la reconnaissance des droits et devoirs de tout citoyen.

Nous avons eu des contributions de personnes de tous âges et de tout le pays. Les témoignages étaient forts et montraient les effets dévastateurs du sentiment d'exclusion pour quelque raison que ce soit. Nous pensons que ces cahiers provoquent un réveil en faveur de la préservation de la dignité humaine, cette valeur fondamentale de l'Europe des droits de l'homme. Nous devons nous battre tous les jours pour ces droits et la participation de la société civile est capitale dans ce combat.

L'implication des personnes dans les décisions concernant leur vie est essentielle et va de pair avec une plus grande participation civique de tous les citoyens. Ceci doit être la préoccupation de tous, hommes politiques, ONG et acteurs du travail social. Ce n'est qu'ainsi que nous arriverons à renforcer la citoyenneté et à construire ensemble un monde meilleur et plus heureux pour tous.

Une bonne pratique: Au départ, j'ai travaillé avec 3 enfants de la rue ; ce sont eux qui nous ont fait rencontrer leurs familles, exclues de la société, manquant d'estime de soi, qui, en fait, s'excluaient elles-mêmes parce qu'elles se sentaient incapables et inutiles. Nous avons essayé de renforcer leurs compétences, de leur redonner confiance afin qu'elles puissent prendre la responsabilité de leur propre changement.

Une précision apportée par **Paula Paço** lors du débat

Dans une lettre adressée au Parlement du Portugal les enfants et les jeunes de tout le pays réunis en congrès en 2010 ont formulé plusieurs recommandations dont je cite les trois principales :

- Favoriser l'éducation des enfants vivant dans la pauvreté car c'est la garantie d'avoir un avenir meilleur
- Promouvoir l'information et la prise de conscience des conséquences de la pauvreté
- Travailler avec les familles pour renforcer leurs compétences car il est important que ces personnes puissent se sentir utiles.

Bien au-delà de courtes solutions

Témoignage d'un éducateur du Foyer de l'Enfance à Strasbourg Richard Michalak

J'emprunte le titre de cette communication à Georges Bataille qui disait que certaines solutions brillent et les autres sont plates. Pour ce qui nous réunit aujourd'hui il serait nécessaire d'être lent et tenace.

Nous sommes loin de l'époque où la protection de l'enfance fut organisée autour de structures d'hébergement (orphelinats) et de placements nourriciers. Actuellement il faut réagir dans des situations de crise. Le traitement de l'urgence dans le cadre d'un signalement suivi par une mesure (souvent judiciaire ou parfois administrative) de placement d'urgence est principalement réalisé par le service public dont le Foyer de l'Enfance Départemental assume la mission d'accueil avec l'hébergement dans le cadre du dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Départemental du Bas-Rhin. Ainsi, l'enfant accueilli au Foyer Départemental de l'Enfance où je travaille en qualité d'éducateur spécialisé, se présente souvent comme insécurisé, anxieux, irritable. Il faut alors prendre en compte le début et la durée des conditions de vie précaire : plus les enfants sont jeunes plus ils sont vulnérables, plus la précarité est persistante et plus leur fonctionnement cognitif et les apprentissages sont affectés.

A l'instar de deux pédagogues qui ont marqué mon parcours professionnel d'éducateur : Janusz Korczak d'une part et August Aichhorn d'autre part, il faut avant tout partir des observations de terrain pour construire de nouveaux dispositifs avec de bonnes pratiques professionnelles.

Il s'agissait à un moment donné, pour ce Foyer, de fournir une alternative aux adolescents(es) chez qui il y avait un grand risque d'inadaptation dans le groupe d'accueil d'urgence (mixte) pour des motifs divers. L'objectif était de ne plus tout centrer sur la vie en collectivité mais de répondre davantage de façon individuelle à la situation difficile de l'enfant et de la famille. Le plus souvent ces familles vivent dans une grande pauvreté, parfois sans logement, sans emploi et sans nourriture convenable.

Il s'est créé alors un service dit de "suivi extérieur" par opposition au groupe d'internat. Les adolescents de seize ans et plus sont hébergés dans des chambres louées par le Foyer de l'Enfance. Le souhait était d'apporter une aide adaptée à leurs besoins et à leurs difficultés ce qui a peu à peu dessiné les contours nouveaux de ce service. Il s'agit avant tout, de miser sur les compétences familiales, en intervenant au domicile des parents et en apportant une réponse singulière. Cela sous-entend de prendre en compte la particularité de chaque famille, de chaque enfant ou jeune.

Je voudrais vous raconter ici le long travail fait avec Julie pendant 5 ans. Il faut savoir que Julie était complètement déstructurée malgré son parcours institutionnel lourd et

varié depuis sa petite enfance. Elle ne possédait aucun repère par rapport à la loi, ne distinguait pas ce qui était interdit. Son présent était fait de pulsions, voir même de compulsions dans le domaine de la sexualité. L'adolescente s'est vite retrouvée sur la voie de la prostitution.

En effet, son état d'esprit était une sorte de chaos, un vrai volcan en ébullition qui fonctionne par éruptions de gentillesse ou de violence. Dans la vie quotidienne, elle disait souvent oui avec sa tête mais non avec son cœur. Lorsque le passé et la violence la submergeaient, elle était envahie par des bouffées d'angoisse.

J'ai commencé par l'accompagnement à l'IVG à l'âge proche de 15 ans en y associant sa mère. Il y eut à maintes reprises des coups de théâtre, des mises en scène, pour pouvoir dépasser les obstacles. C'est après deux années d'accompagnement qu'enfin, Julie a partiellement accédé à une autre façon d'être au monde dans le cercle strictement familial. C'est elle qui m'a montré, comment faire et où cela lui faisait mal. Son errance n'était que déracinement et sentiment d'abandon maternel. L'adolescente se mettait souvent en danger pour que la loi intervienne, pas forcément pour la punir, mais plutôt pour réparer une histoire dénuée de sens. A présent, cette jeune femme qui vit en couple ; elle est mère de trois enfants. Malgré une fragilité et une précarité de vie, elle a retrouvé le sens du lien aux autres.

Pour finir mon témoignage je voudrais dire que j'espère que cette alchimie de l'éducatif et du social puisse servir de base de réflexion élargie à un Foyer devenu un acteur créatif et innovant proposant un accompagnement en constant développement pas seulement à Strasbourg, mais aussi ailleurs en Europe et que cette innovation prenne place dans les bonnes pratiques du Conseil de l'Europe.

Une bonne pratique institutionnelle : La création au sein du Foyer d'un « service de suivi extérieur a permis des accompagnements individuels. C'est un service mobile, adapté aux jeunes les plus déstabilisés, au plus près du lieu de vie de chacun. Il a pu être créé grâce à la volonté des magistrats qui ont permis ce mode de travail exceptionnel.

L'accès aux droits des enfants par la force donnée aux familles, Eurochild

Luca Merotta

Quelques mots sur Eurochild. C'est un réseau de 170 associations différentes dans 33 pays qui travaillent pour et avec les enfants afin que les droits des enfants et leur bien-être soient au cœur des décisions politiques.

La pauvreté matérielle est un vrai défi pour nos sociétés actuelles. Nous constatons qu'il y a un fossé entre les aspirations de l'ONU, du Conseil de l'Europe et de l'UE et ce qui se passe à la base. Le niveau de pauvreté des enfants est en augmentation. Bien que l'UE reconnaisse que l'investissement dans les enfants devrait être une priorité nous voyons que dans toute l'Europe, les gouvernements adoptent des mesures d'austérité qui sont à l'opposé des mesures nécessaires pour combattre la pauvreté des enfants et l'exclusion sociale. Nos sociétés sont de plus en plus divisées, avec des familles marginalisées qui luttent pour trouver ou conserver un emploi ; il n'y a plus d'investissement dans la petite enfance ni dans le soutien aux familles alors qu'on sait que la prévention et l'intervention précoce sont économiquement rentables à long terme.

Ce défi nous appelle à travailler tous ensemble à la mise en œuvre des droits de l'enfant. Il ne s'agit pas de faire des choses ensemble et d'être toujours du même avis. Il s'agit d'avoir en vue un but commun et de nous appuyer les uns sur les autres pour l'atteindre.

La question ne porte pas sur « quoi faire » - nous savons tous que ce n'est jamais la bonne solution de séparer les enfants de leurs parents biologiques sans aider d'abord la famille et s'assurer que toutes les familles peuvent vivre une vie digne et prendre leurs responsabilités en ce qui concerne leurs enfants - non, la question est « comment faire ». Comment aider les familles ? Comment utiliser au mieux le peu de ressources et offrir le soutien maximum à ceux qui en ont besoin ? Comment s'assurer que les enfants ne tomberont pas dans les failles du système et ne finiront pas en risque d'exploitation, d'abus et de négligence ?

Nous pensons que les instances internationales ont une importance capitale dans ce combat. L'UE n'a pas de compétence directe en la matière – mais elle peut jouer un rôle dans la diffusion de sa vision et indiquer le chemin. C'est ainsi qu'en février 2013 la Commission Européenne a adopté une Recommandation portant sur l'investissement dans les enfants ; c'est un document qui n'a aucun poids juridique mais qui vise à influencer la réforme des politiques des Etats membres notamment quant à leur emploi des fonds structurels.

Cette Recommandation repose sur trois piliers qui sont :

- L'accès aux ressources adéquates et la conciliation du travail avec la vie de la famille
- L'accès à des services de qualité (éducation précoce et soins, éducation, santé, logement et soutien aux familles)
- La participation des enfants aux décisions qui les concernent et leur accès aux activités culturelles, aux loisirs et aux sports

On notera que cette Recommandation mentionne explicitement le soutien aux familles et le souci de garantir la qualité des services alternatifs. Mais pour importantes que soient les consignes données par l'UE il n'y aura de changement réel dans la vie des enfants que si les Etats les appliquent. C'est pourquoi notre travail consiste surtout à renforcer la capacité d'action de nos associations membres au niveau national. Il en va d'ailleurs de même pour l'application des traités du Conseil de l'Europe et de ses Recommandations que les gouvernements signataires appliquent insuffisamment dans leurs politiques nationales.

La force d'Eurochild réside dans le fait qu'elle dispose, grâce à ses membres, d'informations valables sur ce qui se passe au niveau du terrain, quels sont les problèmes et quelles sont les initiatives qui ont été efficaces. Une partie de notre travail consiste en échanges de pratiques et d'expertise politique.

Actuellement nos actions portent sur 3 domaines principaux :

- le soutien aux familles et à la parentalité,
- l'éducation précoce,
- les enfants en accueil alternatif.

Eurochild considère que le soutien à la famille et à la parentalité est essentiel pour la promotion des droits de l'enfant et de leur bien-être partout en Europe. En 2012 nous avons publié un précis de pratiques utiles relevées dans toute l'Europe sur l'intervention précoce et la prévention dans les familles et sur le soutien à la parentalité. Il comporte des expériences de services montrant ce qui fonctionne en Europe pour améliorer l'aide aux enfants et apportant la preuve de l'énorme potentiel de développement de manières nouvelles et peu coûteuses de renforcer l'autodétermination des enfants et des familles.

En mars 2014 une Alliance de 24 réseaux européens coordonnés par Eurochild s'est engagée à mettre fin à la pauvreté des enfants et à promouvoir le bien-être des enfants en Europe. Un guide sur l'application de la Recommandation de l'UE a été publié dans l'espoir qu'il soit une source d'inspiration pour les décideurs politiques et les défenseurs des enfants.

Si l'Europe investit dans les enfants d'une manière qui soutienne les parents et les familles, garantisse l'accès à des services d'un coût raisonnable et de qualité et donne aux enfants et aux jeunes la possibilité de participer aux prises de décision, nous construirons les fondations d'un avenir meilleur.

Panel 4 Le soutien aux enfants

Comment donner la parole aux enfants des familles pauvres face à la justice ?

Association Thémis, Josiane Bigot, Juge pour enfants

L'Association Themis existe depuis 25 ans, tout comme la Convention relative aux droits de l'enfant. C'est en tant que présidente de cette association et en tant que juge des enfants que j'ai été confrontée à la pauvreté des enfants et force est de constater l'augmentation très nette de cette pauvreté. Dans une société qui se précarise les premières victimes sont les femmes et les enfants.

Comment la parole des enfants est-elle entendue en justice ? Y-a-t-il une spécificité pour les enfants pauvres ? Les lois ne font pas de différence entre les enfants, que ceux-ci soient riches ou pauvres. L'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant stipule le droit de tout enfant qui le demande à être entendu en justice et l'exercice de ce droit est soumis à deux conditions : que la question concerne l'enfant et que l'enfant ait atteint l'âge du discernement

A première vue il est facile de déterminer si ces deux conditions sont remplies mais c'est, en fait, extrêmement difficile. Par exemple, dans une instance qui traite d'une expulsion de la famille on pourrait considérer que l'enfant est aussi concerné ; mais peut-il être entendu ? et, s'il l'est, n'y-a-t-il pas un risque d'instrumentalisation de l'enfant ? S'agissant de l'âge du discernement, l'interprétation en est très disparate selon les pays : 8 ans pour les uns, 12 ans pour les autres. J'apprécie particulièrement l'expression d'un ami psychologue me disant que c'est avant tout le discernement du juge qui est en cause. Saura-t-il, lui, discerner si l'enfant doit être entendu ? J'ai toujours préconisé une large pratique de l'écoute des enfants mais avec le temps et l'expérience je suis devenue plus restrictive en raison de l'utilisation de la parole des enfants par les adultes.

Il y a un domaine où la pauvreté ne va pas changer la perception du juge ni celle de l'enfant, c'est le domaine de l'exercice de l'autorité parentale. Tous les enfants qui sont entendus par le juge des enfants lorsqu'il s'agit de déterminer si l'enfant va vivre chez son père ou chez sa mère et quels seront les droits de visite, tous ces enfants sont dans les mêmes conditions quel que soit leur milieu ; il y aura certes des différences d'expression mais une égalité d'approche.

Il en va différemment pour d'autres enfants, notamment les enfants victimes de violence ou de maltraitance. On rencontre les violences sexuelles dans tous les milieux, mais s'agissant des violences physiques, des coups, les enfants y sont plus fréquemment

exposés dans les milieux défavorisés soit que les méthodes éducatives soient différentes et plus « musclées » selon les cultures, soit que les familles en grande difficulté aient tendance à être plus violentes. Ces enfants méritent une attention toute particulière. En effet, dans les milieux dits « pauvres » l'attention portée aux enfants est souvent moins grande et tout ce qui est de l'ordre de la révélation et du signalement est considéré comme moins important par les proches, la famille, les voisins. Ce sont des enfants qui ont besoin de protection. En France, ils relèvent de la protection sociale.

Depuis les récentes lois, l'enfant est au cœur du dispositif de protection comme cela a été montré dans le témoignage de l'éducateur du Foyer de l'enfance. Mais il est révoltant, je tiens à le souligner, qu'aujourd'hui encore des enfants entrent dans ces institutions un peu comme s'ils étaient malmenés par leur famille alors que tout simplement la famille est en grande difficulté économique. C'est une situation qui ne devrait plus se produire et les juges pour enfants sont très vigilants, très réticents à prononcer ces placements. Mais que faire lorsque les enfants sont dans la rue ? que faire lorsqu'ils n'ont plus de toit ? que faire lorsqu'ils n'ont plus à manger ? Cette situation est pour moi un échec considérable car ces foyers devraient être réservés aux enfants dont les parents sont en défaillance; ceux-ci ne sont pas coupables, ils sont en défaillance et on pourrait y remédier, les aider à reprendre leur responsabilité. La mise en œuvre des droits des enfants ainsi placés sera particulièrement compliquée car les familles en difficulté auront du mal à se déplacer pour venir les voir et en conséquence le maintien ou la reconstruction du lien familial sera difficile. Il faut mentionner aussi le problème des familles souvent nombreuses et des fratries qu'il ne faudrait pas séparer.

Une bonne pratique : Pour tous ces enfants à protéger l'association Thémis exerce très souvent le mandat d'administrateur ad hoc, c'est-à-dire que nous représentons les intérêts de l'enfant lorsque les parents ne sont pas en situation de le faire et surtout lorsqu'ils sont eux-mêmes à l'origine des maltraitances exercées sur l'enfant.

Je voudrais évoquer ici brièvement deux situations d'enfants dont la parole doit être particulièrement écoutée en justice :

- Ce sont les mineurs étrangers non accompagnés qui sont nombreux sur le territoire français. Ils ont un besoin impératif d'un dispositif pour la reconnaissance de leurs droits. Thémis s'y emploie ; il existe un dispositif mis en œuvre à l'initiative de l'Etat. Le problème est que sur certains pèse le soupçon qu'ils prétendraient être mineurs alors qu'ils ne le sont plus et une autre difficulté tient au fait qu'ils ont à prouver leur isolement. C'est sur ces deux points que leur parole doit être entendue.
- Ce sont les enfants en conflit avec la loi, les enfants délinquants sur lesquels il y aurait beaucoup à dire et qui sont, pour la plupart, issus de milieux défavorisés.

Interrogée au cours du débat sur la détermination de l'âge du discernement Madame Bigot indique qu'il n'est pas fixé par la loi et se situe autour de 10 ans. Elle précise qu'en France l'âge du discernement est aussi l'âge de la responsabilité pénale et donc de la culpabilité.

A la question « que peut-on faire pour éviter la pauvreté générationnelle ? », la seule réponse est d'aider les parents à se remettre debout, à prendre leurs responsabilités, sans jamais les culpabiliser et Madame Bigot précise que c'est dans les milieux les plus démunis qu'elle a croisés en tant que magistrat qu'elle a découvert les vraies valeurs humaines.

Les évolutions de la formation des travailleurs sociaux en réponse aux questions de pauvreté et d'exclusion

Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social de Strasbourg (ESTES) Mr Joseph Guillaume avec deux intervenants, une formatrice et un éducateur

Quelques constantes dans la formation :

- Les travailleurs sociaux interviennent avec d'autres professionnels et non-professionnels car il est important d'élargir l'approche aux enseignants, aux éducateurs de sport, à tout adulte qui peut permettre à l'enfant de rencontrer des personnes qui ne le voient pas seulement sous l'angle de la pauvreté.
- Le travail social se compose lui-même de plusieurs métiers ce qui est une force et une garantie de porter un regard différent tantôt sur l'enfant en tant que tel, tantôt sur l'élève etc. Cette diversité des métiers est une richesse
- Ces métiers sont exercés dans des institutions elles-mêmes très différentes les unes des autres. Certaines sont très anciennes, ont une histoire et un savoir-faire reconnu, d'autres sont des créations récentes et correspondent à des dispositifs mis en œuvre à la demande des administrations. Cette diversité est également utile.

Actuellement on assiste à un formatage de bonnes pratiques et au regroupement d'institutions au détriment de la diversité, ce qui nous est un souci.

Que veut dire former à l'accompagnement des enfants qui se trouvent en situation de pauvreté ?

- L'engagement dans cette formation se fait toujours à la suite de riches expériences préalables dans différents domaines
- Certains étudiants sont eux-mêmes pauvres et les frais d'inscription et de scolarité dans notre école sont de plus en plus élevés ce qui les met en grande difficulté
- La formation en elle-même comporte pour une moitié un enseignement théorique et pour l'autre moitié des expériences de stages à partir desquels les étudiants vont pouvoir développer leur propre positionnement
- Ces approches conceptuelles et pratiques multiples vont leur permettre d'avoir un certain recul et une approche critique de la pauvreté pour entrer dans une compréhension de ce que vivent les enfants.
- La formation consiste aussi en un accompagnement des étudiants pour qu'ils puissent s'investir dans une institution en particulier et y travailler.
- Travailler en partenariat est une nouveauté qu'il faut apprendre.

Témoignage

Comment la formation nous prépare-t-elle à rencontrer la pauvreté ? C'est essentiellement par l'expérience, sur la base des engagements antérieurs à la formation

Mon expérience actuelle est celle de l'errance des mineurs étrangers non accompagnés.

Au cours de la formation nous avons de nombreux débats notamment sur la pauvreté des enfants. Mais il ne peut y avoir d'élaboration de « mode d'emploi », de manière de faire ou de rencontrer l'enfant. Il s'agit juste de prendre l'enfant dans sa globalité et de le soutenir en lui donnant un cadre pour se structurer. Il ne peut pas y avoir de recette.

Une bonne pratique de formation la conjonction entre formation conceptuelle, acquisition de compétences et engagement professionnel.

Ces vacances porteuses d'avenir **Secours populaire français**

Membre du Réseau Européen d'Action Sociale (**ESAN**) **René Ledermann**

Le Réseau Européen d'Action Sociale (ESAN) a été créé par le Secours Populaire Français avec l'objectif de développer les solidarités partout en Europe et ce, dans tous les domaines : éducation, santé, handicap, lutte contre les discriminations de toutes sortes, droits de l'Homme donc de la femme et des enfants en particulier le Droit aux vacances.

Les actions du Secours Populaire

Un peu d'Histoire : Au mois de Novembre 1945, alors qu'à la sortie de la guerre le Secours Populaire Français se constituait, il organisait, avant même sa création officielle, une colonie de vacances, au Mont Dor, pour les filles et les fils des familles victimes du fascisme. C'est dire combien le Secours populaire a l'enfance chevillée au cœur. A cette époque, il s'agissait, certes, d'apporter du réconfort à ces enfants dont les parents avaient été persécutés par la barbarie nazie, mais aussi de construire, grâce à eux, avec eux, et pour eux, un monde meilleur. Depuis cette date, la même démarche anime le Secours populaire français dans le cadre de sa campagne Vacances, en faveur des enfants victimes d'exclusions de toutes sortes.

Les vacances, ça aide à grandir : Je peux en témoigner personnellement. Coincé dans le meublé où j'habitais avec mes parents, j'avais l'horizon du terrain vague d'à côté, où, bien sûr, je faisais les quatre cents coups. Et puis, il y a eu les colonies de vacances. J'ai découvert d'autres paysages, rencontré des copains différents, des adultes qui s'intéressaient à nous, à moi. Les colonies de vacances ont forgé ma vie. Comme elles ont forgé celles de milliers de gosses que le Secours populaire a fait partir en vacances. Dans les années 60-70, les entreprises, les mouvements de jeunes, tous privilégiaient les colonies de vacances. On demandait alors aux entreprises, aux Comités d'entreprises, de réserver gracieusement quelques places pour les enfants du Secours populaire. Ceux-ci vivaient les mêmes vacances que les enfants des ouvriers et des cadres de l'entreprise. Ils étaient dans un autre univers. Mais surtout, ils étaient tous dans le même univers.

Les vacances, ça change la vie : Et puis, le Secours populaire a pensé que des familles pouvaient elles aussi inviter un enfant pendant les vacances. Pour ce dernier, c'était une autre expérience que les colonies de vacances. L'univers était cette fois familial. L'enfant était confronté à un autre milieu que le sien, une autre façon de vivre. Là encore, la découverte d'un autre monde était possible. Des ailleurs existaient. Des ailleurs en France. Mais aussi des ailleurs au Pays-Bas ou en Suisse. Encore aujourd'hui, des gamines et gamins qui ont séjourné dans ces pays, et qui ont tissé des liens d'amitié avec les membres de la famille qui les a accueillis, se rencontrent fréquemment.

C'est alors qu'une autre question s'est posée : Pourquoi ne pas faire partir en vacances la famille entière ? Le Secours populaire s'est impliqué dans la création des Chèques-Vacances qui permettaient aux familles en situation d'exclusion, de séjourner dans un centre de vacances de leur choix. Les premiers pas de cette nouvelle expérience ont été hésitants. Les familles, d'abord enthousiastes, n'étaient pas d'emblée prêtes à faire leurs valises le jour J, et à se mêler spontanément à une population qui connaissait les usages, qui savait s'habiller comme il se doit, qui était à l'aise dans les animations

proposées...etc. De plus, il faut avouer que le Secours populaire n'avait pas mesuré de suite, l'importance essentielle du nécessaire accompagnement à la personne pour que cette nouvelle forme de vacances soit acceptée par les familles les plus en difficulté. Reste qu'aujourd'hui des milliers d'entre elles partent avec leurs enfants comme tout le monde.

Les villages de vacances « Copains du Monde » : Fort de toutes ces expériences, le Secours Populaire a créé le mouvement « Copains du Monde » dont l'objectif est de développer la solidarité entre les enfants. Ceux d'ici et d'ailleurs dans le monde. Ainsi, des clubs « Copains du monde » ont vu le jour un peu partout. Outre la solidarité exercée, il s'agit de faire vivre les Droits inscrits dans la Convention internationale des Droits de l'enfant : Droit à l'éducation, à une alimentation équilibrée, à être protégé et soigné, Droit à la culture, droit aux vacances...Autant d'activités menées par le mouvement « Copains du Monde »...

Et justement les villages « Copains du Monde » accueillent des enfants de différents pays pour un séjour solidaire, un séjour d'ouverture aux autres afin de favoriser la rencontre et les échanges entre les « Copains ». C'est l'opportunité d'une expérience extraordinaire : permettre à des enfants de France et ceux originaires de pays où le Secours populaire intervient, de vivre ensemble un moment riche de découvertes, d'expériences nouvelles, d'échanges culturels pour créer des liens durables d'amitié et de solidarité. Imaginez l'impact considérable de la découverte de l'autre, entre petits Israéliens et Palestiniens, entre les enfants Népalais et Grecs, entre ceux du Bénin et ceux de France...Vingt et un Villages « Copains du Monde » ont ouvert leurs portes cette année dont quatre en dehors de l'hexagone, à Madagascar, au Maroc, au Liban, en Grèce...Qui dira le bon grain que ces Villages Copain de Monde ont semé sur le terreau individuel du devenir de l'enfant ? Qui dira jusqu'où le vent de fraternité et d'amitié qui s'est levé des Villages ira porter la paix entre les peuples ?

Les Journées des Oubliés des vacances : La 1ère journée des oubliés des vacances a eu lieu en 1975. Elle est née d'un constat : Malgré tous les efforts de l'association pour faire partir des enfants en vacances, le Secours populaire s'est rendu compte qu'aux environs du 15 Août, beaucoup trop d'entre eux n'avaient toujours pas profité des joies du soleil. D'où l'idée d'offrir une journée de découvertes, le plus souvent au bord de la mer. D'offrir aussi des souvenirs de vacances que l'enfant pourrait raconter lors de la traditionnelle rédaction de rentrée scolaire parce que, lui aussi, était parti en vacances. Au fil des ans, la journée s'est prolongée en deux ou trois autres. Et même en trois semaines cette année

2015 est l'année du 70ème anniversaire du Secours Populaire qui a accueilli des enfants

de France, d'Europe et du Monde entier, avec un temps fort, ce 19 Août dernier sur le Champ de mars où 70 000 « Copains du Monde » se sont rassemblés au cours de cette journée patronnée par l'UNESCO.

Les sourires et les joies partagés des uns et des autres, enfants et adultes, m'ont ravi. Preuve que les actions des associations européennes sont nécessaires pour offrir des jours meilleurs? Sans doute.

Mais surtout, pour les enfants, des souvenirs de vacances porteuses d'avenir.

Une bonne pratique: travailler à partir de ses erreurs :

Plus haut dans le texte il est dit :

« De plus, il faut avouer que le Secours populaire n'avait pas mesuré de suite, l'importance essentielle du nécessaire accompagnement à la personne pour que cette nouvelle forme de vacances soit acceptée par les familles les plus en difficulté. »

Ce travail a sans doute été fait puisque le texte poursuit : « Reste qu'aujourd'hui des milliers d'entre elles partent avec leurs enfants comme tout le monde. »

Conclusions

Un regard sur la journée Caritas Peter Verhaegen

Vous avez vu notre exposition au Palais de l'Europe et vous devinez la méthodologie que nous avons utilisée : donner la parole aux enfants. Nous avons entendu ce que nos associations membres de la Caritas nous ont dit sur les situations de pauvreté et sur les moyens de sortir de ce cercle vicieux. Nous avons essayé de traduire tout cela dans des recommandations politiques. Et la Commission Européenne a repris toutes nos contributions dans sa Recommandation « Investir dans les enfants » qui a déjà été citée aujourd'hui et si bien expliquée par le représentant d'Eurochild. Je n'y reviens pas.

Je voudrais m'adresser à vous en disant « chers pères, chères mères, chers grand pères, chères grand' mères, oncles et tantes, ou futurs pères et futures mères, écoutons les enfants ».

J'ai été très heureux d'entendre Madame la Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe nous dire ce matin que la Charte Sociale Européenne était l'instrument privilégié dans les relations du Conseil de l'Europe avec ses Etats membres. Elle a également souligné que le défi complexe de la pauvreté des familles et des enfants nécessite une approche multidimensionnelle comprenant à la fois de la prévention, du soutien aux familles et l'accès aux services avec une attention toute particulière aux familles les plus vulnérables. Cette approche devrait se faire avec la participation active des familles et des enfants dans les politiques les concernant. Ceci a été repris plusieurs

fois au cours de la journée et cela figure aussi dans les 10 recommandations de la Caritas. C'est la base de notre travail au niveau local, régional et national et international.

Les nombreux instruments contraignants dont dispose le Conseil de l'Europe ainsi que la Stratégie sur les droits de l'enfant qui doit être adoptée bientôt ont également été évoqués. Nous pourrions ajouter encore d'autres instruments à cette liste comme la Convention des Nations Unies relative aux droits des enfants ou l'Initiative de protection sociale de l'Organisation Internationale du Travail.

De très nombreux projets de lutte contre la pauvreté des enfants ont aussi été mentionnés par les ONG. Ils sont inestimables mais leur existence même et leur nombre montrent que tous ces instruments légaux internationaux et autres ne sont pas appliqués.

Alors, avons-nous vraiment besoin de plus de conventions internationales ? Je suis, pour ma part, persuadé que nous disposons actuellement des instruments légaux et politiques dont nous avons besoin pour éradiquer la pauvreté et pourtant il y a toujours des milliers d'associations qui mènent des milliers de projets - et elles sont très actives, très engagées et elles sont très créatives dans la recherche des financements pour ces projets, elles sont obligées de le faire. Les projets constituent les outils permettant de combattre les pires formes de pauvreté des enfants.

Cependant, ces instruments légaux dont nous disposons ne sont pas mis en œuvre ce qui est un problème politique, une question de volonté politique de faire le lien entre la réalité du terrain et les politiques nationales; l'absence de ce lien, ou le fait qu'il ne soit pas assez fort, qu'il ne lui soit pas donné assez de force, fait que la pauvreté des enfants n'est pas toujours pas éradiquée.

Nous, membres de la Conférence des OING, avons là une tâche très importante qui est d'informer les politiciens, de créer plus de volonté politique pour le respect de la dignité inhérente à tout être humain, y compris aux enfants.

Un avertissement : Les responsables politiques devraient tenir compte très sérieusement du coût du non-investissement dans les enfants, du coût pour la société.

Les enfants grandissent aujourd'hui. Ils n'ont pas le temps d'attendre que la crise soit passée, que les bonnes conditions soient réunies pour agir ; ils ont le droit de vivre dans leur famille et les familles méritent pleinement le soutien de la société pour élever leurs enfants.

On dit en Afrique qu' « Il faut tout un village pour élever un enfant ». Nous avons perdu cette sagesse en Europe.

Conclusions Anna Rurka

Le programme de cette journée et les différentes contributions qui ont été faites nous donnent des analyseurs pour la suite de notre travail et nous montrent les domaines qu'il faudra aborder l'an prochain pour être attentifs à la situation des enfants dans d'autres pays d'Europe.

Aujourd'hui nous avons évoqué :

- La santé, la nécessité d'intervention précoce, même avant la naissance
- La pauvreté qui prend de plus en plus un visage d'enfant, de femme
- L'effet cumulatif des facteurs qui créent des situations difficiles. Lors des signalements d'enfants en danger (enfants en besoin de protection) il faut faire ressortir cet effet cumulatif et éviter de stigmatiser en invoquant pour seule raison la négligence ce qui est une simplification abusive d'un manque de protection qui s'opère à plusieurs niveaux (affectif, physique, économique etc.)
- La naissance d'enfants sans identité ou leur déclaration tardive.
- Les enfants des rues et leur errance
- La criminalisation de la migration. Les mineurs isolés se trouvent encore dans des centres de détention administrative alors qu'ils devraient être hébergés ailleurs, comme le dit la Cour
- La dimension régionale de la pauvreté et la différence de traitement d'un endroit à un autre
- La tâche des OING de rappeler aux Etats que, depuis la crise, nous avons reculé de 14 ans – certains auteurs disent 20 ans-, en ce qui concerne le respect des droits fondamentaux.
- La résidence qui n'est pas le bon terme pour désigner des personnes qui sont là, vivent là et contribuent à l'économie par leur consommation.
- Les différents moyens de soutenir les familles, Les objets de médiation entre l'enfant tel qu'il est et sa famille (animaux, vacances, cahiers pour dire)
- La conscientisation nécessaire de la population. Y-a-il des campagnes médiatiques publiques sur la pauvreté des enfants ?
- Le nonaccès aux droits ; le manque d'informations est un des facteurs de nonaccès aux droits par les enfants eux-mêmes.
- Les enfants et la justice : il nous faut défendre le principe du contradictoire et promouvoir la résolution des problèmes par les familles elles-mêmes et par leur réseau de soutien dans lequel peuvent s'inscrire les ONG.

Tels sont les analyseurs que nous avons à notre disposition pour avancer dans notre travail.

Une remarque à la fin de cette journée : Le travail social se fait dans un interstice entre le travail social professionnel et le milieu caritatif. Le milieu caritatif a besoin des travailleurs sociaux et les travailleurs sociaux ont besoin des bénévoles. Il nous appartient de promouvoir cette coopération.